

Entitat Urbanistica Col.Laboradora  
De Conservacio Planes del Rei  
43891 Les Planes del Rei-Pratdip  
Tel/Fax : 977 56 60 22  
Movil : 637 78 68 48

## **Compte-rendu de la réunion du Conseil Recteur du 4 juillet 2008**

### **Liste de Présence :**

Christian Peuman  
Léon Bonhiver  
Georges Durant  
Pere Perez  
Evelyne Planet

Cette réunion avait pour but en un premier temps de parler de la réunion qui avait eu lieu le matin même à la Mairie de Pratdip et de passer ensuite à l'ordre du jour qui avait été communiqué préalablement aux membres du Conseil Recteur.

### **Mairie de Pratdip 4 juillet 11H00**

#### **Liste de Présence :**

##### **Planas :**

Christian Peuman  
Georges Durant  
Pere Perez  
Evelyne Planet  
Francesc Sabaté (Avocat de Planas)

##### **Pratdip :**

Josep Monatné  
Oscar Serrano  
M. Escoda  
Maria Vila (Avocat de Pratdip)  
Ana Paixa (Avocat de pratdip)  
José Maria Rovira  
Josep (opposition)  
David (opposition)

La réunion à la Mairie de Pratdip a commencé dans une ambiance tendue et très peu coopérative. Il semblait certain que les 2 parties camperaient sur leurs positions quelque soit le sujet abordé.

- En effet dès le début de la réunion et comme à son habitude le Maire a énuméré toutes actions faites au profit de Planas depuis l'année écoulée : entretien des zones vertes, fleurs, subvention pour la piscine, subvention pour les fêtes de Planas, passées ou à venir.

- Le Maire aborda ensuite le problème de la mégaphonie : ce n'est pas de la responsabilité de la Mairie mais de celle de la Protection Civile et de la FECSA et le Maire nous prie de nous adresser directement à ces deux organismes.

- Le Maire nous fait savoir qu'il a besoin de 10 (dix) copies du projet des travaux. Après concertation entre les membres du Conseil Recteur présents, l'accord est donné pour fournir les

copies demandées quelque en soit le prix.

- En ce qui concerne la gestion de l'eau, l'avocat de la Mairie trouve le jugement absurde. La Mairie n'appliquera la sentence du tribunal que lorsque le réseau sera aux normes c'est-à-dire après les travaux. La gestion de l'eau, travaux, facturation etc..., par la Mairie de Prasdip ne se fera que lorsque le réseau sera en état. Le Conseil Recteur a pris acte et se conformera à cette décision. Les pompes et certaines canalisations sont dans un tel état de délabrement qu'elles doivent, pour certaines, être remplacées très rapidement. L'Urbanisation continuera donc à gérer ce problème jusqu'à nouvel ordre.

- S'ensuivit une discussion sur la présentation de la Convention et du Projet des travaux lors de l'Assemblée Générale. Il fut évident dès le début de l'examen de ce point que nous n'arriverions jamais à nous entendre. Au bout d'un certain laps de temps et grâce à la bonne volonté des personnes présentes il fut décidé de cesser de tirer chacun de son côté (Planas/Mairie) mais au contraire de faire front commun à la prochaine Assemblée Générale et de présenter aux propriétaires un plan commun, positif, précis et répondant avec clarté aux questions que se posent, à juste titre, les propriétaires.

En conséquence il a été décidé de se revoir le **1 août à 11H00** pour mettre au point les présentations du Président et du Maire pendant l'Assemblée Générale.

Au grand soulagement de tous les participants la séance fut levée à 13H00 dans un ambiance amicale et avec la promesse de tous de faire les efforts nécessaires pour que la prochaine Assemblée Générale soit une réussite.

---

\*\*\*\*\*

## **Conseil Recteur 4 juillet 18H00**

### **I Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 juin.**

Le compte-rendu a été approuvé et certains points y figurant ont été revus :

- Nous sommes d'accord avec la proposition de M. Bonilla qui souhaite échanger une partie de son terrain contre la non-construction de la rue longeant son terrain. Gain pour l'urbanisation 150 000 Euros! A une condition cependant c'est que ces transactions se fassent dans les bureaux de l'Urbanisation et qu'elles ne fassent pas partie de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Cette décision sera présentée brièvement et de façon positive à cette occasion aux propriétaires.

- L'Urbanisation renonce définitivement à recouvrer les charges du supermarché, passées et à venir, que nous doit la Mairie qui en est propriétaire. En contrepartie la Mairie s'engage à mettre ce local à notre disposition chaque fois que nous en aurons besoin. Ceci afin de faire preuve de notre bonne volonté et de nos efforts à aller vers un consensus.

### **II Examen de la réunion avec la Mairie du matin.**

Voir ci-dessus.

### **III Suites à donner à cette réunion.**

Les suites à donner à cette réunion sont la préparation de l'Assemblée Générale et la manière dont elle sera tenue. En tenant compte de certains changements que nous serions amenés à faire suite à la réunion avec la Mairie du 1 août 2008.

Avant de parler du contenu de cette réunion il est impératif de parler du problème technique. Il est absolument nécessaire que les personnes chargées de compter les voix des votes se trouvent dans un endroit tranquille et isolé du public. Il n'est pas admissible que les propriétaires tournent autour de ces personnes et aient accès aux bulletins de vote!

#### Projet de l'ordre du Jour de l'Assemblée Générale 2008

1) Ratification des minutes de l'Assemblée Générale 2007.

2) Présentation du budget sous une forme nouvelle et aussi simple que possible pour être compréhensive par le plus grand nombre de participants :

Prévision 2008 - Réalisation 2008 (écarts et %) Prévisions 2009 (écarts et %)

Avec dès que ce sera nécessaire une explication écrites des écarts en + ou en - .

Sans oublier, bien sûr, de souligner l'excellence du budget actuel et de la diminution des dettes par rapport aux années précédentes.

3) Présentation par le Président Christian Peuman

- Présentation de la Convention et du Projet des travaux, à faire de façon simple et surtout positive, (si nous y croyons les autres doivent y croire aussi). A l'aide d'un rétro-projecteur pour expliquer les chiffres qui sont souvent rébarbatifs lorsqu'ils sont énoncés rapidement.

- Présentation des accords avec la Mairie de Prasdip

- Informations des propriétaires que la gestion de l'eau par la mairie se fera après les travaux et qu'à partir du moment où les canalisations et les pompes seront en état de marche et que tous les problèmes techniques seront réglés.

- Régularisation du coefficients de la surface des terrains par rapport à la surface totale de Planas en tenant compte qu'il faudra soustraire la surface du supermarché, du restaurant, du terrain de Bonilla, des réservoirs d'eau etc....

- Information que la mairie a accepté l'installation, aux frais de l'Urbanisation, de caméras de vigilance aux deux entrées de Planas.

- Que toutes les boites aux lettres doivent porter le nom du propriétaire, dans le cas contraire le courrier sera retourné. Qu'en aucun cas le Conseil Recteur ne se chargera de la réception des lettres recommandées, c'est une trop lourde responsabilité!

4) Votes

5) Questions diverses

#### **IV Divers**

- Entre temps nous allons essayer d'obtenir plusieurs devis pour les travaux. Il est fort possible que compte tenu du marasme actuel dans les travaux publics nous puissions obtenir un prix plus avantageux que les 7 millions d'Euros prévus. Par ailleurs nous souhaitons avoir un droit de regard sur les devis des travaux qu'obtiendra la Mairie.

- Nous nous reverrons pour une réunion informelle afin de préparer l'intervention du Président avant le premier août date à laquelle nous la mettrons en adéquation avec celle du Maire.

Fin de la réunion 19H45

Le Secrétaire - Evelyne Planet